



QTF et terminer mes etudes a la fin de cet année

Par **vital**, le **28/02/2012** à **11:39**

BONJOUR, je suis etudiante et j'ai recu un QTF c'a fait presque une semiane je suis inquiète malgré que j'ai contacté l'avocat qui m 'a donné un dossier d'aide juridictionnelles a remplir, la question est de savoir quel est impact que va jouer ce dossier sur la procédure en cas de refus?

ensuite j'ai été tellement sous le choc que je n 'est rien expliquer de ma situation a l'avocat qui lui aussi ne m'a rien demandé sur ma situation ou mes difficultés au niveau des etudes ? est ce que je dois lui apporter mes relevés de notes et j'ai en plus une attestation de la part de la pédagogue expliquant ma situation etant donné que je suis étrangère et j'ai des difficultés en français et aussi avec la methodologie?

j'aimerais aussi savoir qu'est ce que je dois demander exactement auprès de tribunal administratif car j'avais l'intention de terminer cet anné mes etudes universiotaire et entrer a mon pays la fin de juillet est ce que le tribunal accpeterai t-il ma demande de prorogation du delai ou il pourra me donner un recipessé d'ici à juillet ? et en cas de refus de recours est ce que cela va avoir un impact sur ma validation des etudes de cet année?

merci de votre attention veuillez accpeter mes respects.

Par **youris**, le **28/02/2012** à **13:55**

bjr,

L'étranger titulaire d'une carte de séjour "étudiant" doit en demander le renouvellement s'il souhaite poursuivre ses études en France.

Le renouvellement dépend de plusieurs conditions (assiduité et progression dans les études, ressources...). Des justificatifs sont demandés.

que vous ayez des difficultés en français et sur la méthodologie appliquée justifiant de mauvais résultats ne sont pas forcément des arguments en votre faveur.

l'administration regarde, à mon avis, le nombre d'années d'études et les diplômes obtenus.

cdt

Par **vital**, le **28/02/2012** à **14:20**

je vous remerci de m'avoir repondue

je sais qu'il faut faire un renouvellement et j'ai donné à la préfecture les justificatifs demandés. mais ce que je ne comprend pas la préfecture n'a pas pris en considération l'augmentation dans les notes et même des modules que j'ai acquis au cours de premier semestre et me demande de quitter le territoire alors que je suis en plein 2 semestre, l'année d'étude n'est pas encore finie.

ce que je me demande aussi est ce que de ce fait le recours administratif ne peut être en ma faveur.

et qu'est ce que je dois faire pour au moins essayer de finir mes études cette année? j'ai l'intention de rentrer ça c'est sûr mais comment je vais pouvoir prouver que je n'étais pas ici en train de jouer ?. je leur ai donné l'attestation d'assiduité que je sais ça ne prouve rien et même l'attestation de la part de pédagogue et celle-ci aussi ça ne prouve rien.

Par **youris**, le **28/02/2012** à **15:28**

bjr,

quels diplômes avez-vous acquis depuis votre arrivée en France ?

depuis combien d'années êtes-vous en France avec le titre de séjour étudiant ?

je pense que c'est le seul ratio pertinent pour l'administration.

Par **youris**, le **03/03/2012** à **11:11**

bjr

dommage que vital ne réponde pas à mes questions cela aurait pu renseigner d'autres personnes dans les mêmes situations.

cdt